



TUNISIE

**Déclaration de M. Mohamed Khaled Khiari
Représentant Permanent de la Tunisie auprès des
Nations Unies**

**AU
Débat Général**

**Commission du Désarmement et Sécurité
Internationale**

New York, Le 13 Octobre 2014

Vérifier à la lecture

Monsieur le Président,

Je tiens au nom de la Délégation tunisienne à vous présenter mes félicitations suite à votre élection à la présidence de la Première Commission et dire toute l'appréciation de ma délégation pour le travail effectué par la Libye durant la 68^{ème} session de l'Assemblée Générale.

Je tiens également à vous assurer du soutien et de la coopération de ma Délégation dans l'accomplissement de votre mission afin que nos travaux aboutissent aux résultats escomptés.

Ma délégation s'associe aux déclarations prononcées au nom du Mouvement des Pays Non-Alignés, du Groupe Arabe et du Groupe Africain.

Monsieur le Président,

Notre Commission se réunit à un moment critique où plus de la moitié de la population mondiale vit dans des pays possédant des armes nucléaires ou qui sont membres d'alliances nucléaires. En dépit des préoccupations croissantes quant aux conséquences humanitaires catastrophiques qui résulteraient de l'utilisation d'une seule arme nucléaire, jusqu'à aujourd'hui, aucune arme nucléaire n'a été détruite en vertu d'un traité bilatéral ou multilatéral et nulle négociation en matière de désarmement nucléaire n'est en cours.

Nous sommes, ainsi, tous appelés à déployer de nouveaux efforts en faveur du désarmement nucléaire afin de libérer des ressources, qui sont actuellement consacrées à la fabrication et au maintien de ces armements, pour les consacrer au développement économique et social, à la promotion de la démocratie et à la protection de l'environnement, et partant, à la paix et à la sécurité internationales.

La Tunisie attache une grande importance aux efforts multilatéraux dans le domaine du désarmement et continuera à soutenir tous les efforts visant à promouvoir la limitation des armes nucléaires et la réduction du risque de prolifération nucléaire. Ainsi, un désarmement nucléaire généralisé sera le meilleur moyen de s'assurer que de telles armes ne tombent pas entre les mains de groupes terroristes ou d'acteurs non étatiques.

A cette occasion, permettez-moi de se féliciter de la première commémoration, le 26 Septembre, de la Journée Internationale pour l'élimination des armes nucléaires et ce, en application de la résolution A/RES/68/32 et affirme l'appui de la Tunisie à la tenue en 2018 de la Conférence Internationale de haut niveau des Nations Unies sur le désarmement nucléaires pour examiner les progrès accomplis à cet égard.

Monsieur le Président,

Le Traité de Non-prolifération nucléaire (TNP), qui constitue le pilier de l'ordre nucléaire mondial, a ainsi ralenti la prolifération nucléaire, sans pour autant l'empêcher. L'adhésion de la quasi-totalité des Etats et sa prorogation indéfinie en 1995 ont permis de le consolider. En dépit de ses imperfections et de ses fragilités, La Tunisie saisit l'occasion pour réaffirmer sa conviction que le TNP demeure un instrument irremplaçable pour la sécurité internationale. Considérant qu'il ne pouvait y avoir d'autre alternative que de soutenir et de consolider le TNP, les Etats dotés de l'arme nucléaire sont invités à élaborer un document international juridiquement contraignant sur les garanties de sécurité aux Etats non nucléaires et même à signer les accords de garanties généralisées de l'Agence Internationale de l'Energie Atomique et ses protocoles facultatifs et ce, dans l'objectif est de promouvoir « le zéro nucléaire » et de réaliser un monde exempt d'armes nucléaires.

Monsieur le Président,

Le Moyen-Orient reste l'une des zones les plus concernées en raison surtout du refus de certaines parties de se joindre au TNP et de placer leurs installations nucléaires sous le régime des garanties intégrales de l'AIEA et ce malgré les nombreux appels des autres Etats de la Région, ainsi que les appels de l'Assemblée Générale dans ses multiples résolutions pertinentes.

A cet égard, nous appelons la Communauté internationale, et notamment les puissances influentes, à prendre des mesures urgentes et pratiques pour la création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans cette région.

Nous estimons que la création et la mise en œuvre du statut régissant de nouvelles zones exemptes d'armes nucléaires seraient le meilleur moyen d'avancer sur la voie du désarmement nucléaire. La Tunisie, qui souscrit fortement à cette approche, appelle à la tenue, le plus tôt possible, de la Conférence sur la création au Moyen Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et autres armes de destruction massive.

Monsieur le Président,

Avec la mondialisation, le commerce international des armes avait changé de dynamique. Dans le monde entier, des actes de violence sont commis en période de conflit et d'après conflit avec des armes légères et de petit calibre, qui sont très facile à obtenir dans la mesure où elles font l'objet d'un trafic lucratif et ne sont pas suffisamment réglementées. Par conséquent, la prolifération incontrôlée de ce type d'armes, qui continue de porter atteinte à la paix et à la sécurité, a des conséquences dévastatrices sur les civils en temps de conflit armé, les femmes et les enfants en étant souvent les principales victimes. De même, l'émergence de nouvelles entreprises offrant des services de sécurité maritime du fait de l'augmentation des actes de piraterie et le fait que de plus en plus d'armes légères et aussi d'armes lourdes tombent entre les mains de réseaux terroristes et ce, en violation de la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité, sont une source de préoccupation.

La Tunisie se félicite, ainsi, du fait que la question de trafic des armes légères occupe une plus grande place dans les mandats des missions de maintien et de consolidation de la paix, d'autant que, là où elles sont déployées, ces missions aident déjà à renforcer l'état de droit et à lutter contre le trafic

dans le cadre de leurs programmes de désarmement, démobilisation et réintégration et de réforme du secteur de la sécurité.

A cet effet, la Tunisie souligne l'importance de mener à cet égard une action cohérente, globale et coordonnée qui s'étende aux questions de gouvernance, de sécurité, de développement et des droits de l'homme ainsi qu'aux questions humanitaires.

Monsieur le Président,

Nous saluons, également, les résultats positifs de la 5^{ème} réunion biennale des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'Action des Nations Unies sur les armes légères et de petit calibre. Nous appelons les Etats Membres à soumettre, sur une base volontaire, leurs rapports nationaux tous les deux ans.

Dans ce cadre, ma Délégation fait sienne les recommandations destinées à donner un nouvel élan à la mise en œuvre du Programme d'action et de l'Instrument international d'identification et de traçage rapides et fiables des armes légères illicites mais exprime son inquiétude quant à l'augmentation du nombre d'armes légères en circulation dans le monde.

Vous n'êtes pas sans savoir que l'Afrique, se taille la part du lion, en étant la première touchée par les effets de la présence excessive et incontrôlée d'armes légères et même le continent le plus affecté par des conflits de tous genres. Notre continent constitue l'une des plus larges scènes de circulation illicite d'armes de toutes sortes, de tous calibres et de toute provenance, renforçant, ainsi, les activités des groupes terroristes. C'est pour cette raison que nous tous, membres de la Communauté internationale, devons maintenir haut notre engagement envers l'exécution de ce Programme d'action, que nous considérons le cadre principal des activités que nous menons pour prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite de ce type d'armes sous tous ses aspects.

Dans ce cadre, ma Délégation voudrait mettre particulièrement l'accent sur les efforts qui devraient être déployés aux niveaux régional et sous régional pour s'attaquer aussi bien au côté offre qu'au côté demande dans le commerce illicite des armes légères et de petits calibre et parvenir à endiguer les mouvements transfrontalières d'armes illicites, y compris en ce qui concerne le courtage illicite et ce, dans le respect du droit international, notamment du droit de légitime défense des pays consacré par la Charte des Nations Unies.

Monsieur le Président,

En conclusion, je voudrais réitérer l'importance qu'accorde la Tunisie à toutes les questions du désarmement multilatéral et son engagement et sa disposition à coopérer pleinement avec toutes les parties prenantes et en appelle aux organisations compétentes en vue d'établir et de renforcer leur coopération et à œuvrer avec les Etats aux niveaux national et régional en vue d'assurer la paix et la sécurité dans le monde.

Je vous remercie pour votre attention